

# **Le CQP APAM**

**Certificat de Qualification  
Professionnelle Assistant  
Professeur d'Art Martiaux**

## ***IRFEJJ : FILIERE POUR L'ENSEIGNEMENT***

✓ Assistant club et Animateur  
suppléant

✓ CFEB

✓ CQP

✓ DEJEPS (niveau 3)

✓ DESJEPS (niveau 2)

Non  
rémunérés

Rémunérés

**B.E.E.S jusqu'en décembre 2011**

**1 saison de transition vers un nouveau dispositif**

La création conjointe du CQP et des diplômes de niveau 3 et 2, est de nature à dynamiser le secteur de l'enseignement rémunéré des arts martiaux , en couvrant des besoins actuellement non satisfaits.

# ***SES COMPETENCES CERTIFIEES***

- **Concevoir des séances**, des cycles et des programmes d'enseignement adaptés à tous publics débutants allant jusqu'à la ceinture noire.
- **Conduire, évaluer, et réguler son enseignement** en assurant le progrès et la sécurité des élèves.
- **Evaluer et délivrer des grades** jusqu'à la ceinture marron.
- **Maintenir et développer les capacités physiques** dans l'objectif de bien être et de santé.
- **Accueillir, informer** et orienter le public.
- **Participer à l'animation et au développement** des clubs.
- **Participer aux tâches administratives** d'inscriptions, de prise de licences et de communication interne.

# ***SON AUTONOMIE ET SA RESPONSABILITE***

- Il est **autonome** dans ses choix pédagogiques et son enseignement.
- Sa **responsabilité technique et pédagogique** s'exerce:
  - Auprès des pratiquants,
  - Auprès des tiers qui participent à son action,
  - Sur l'utilisation du matériel confié,
  - Dans les lieux de pratiques qu'il utilise.
- Sous la **supervision d'un titulaire d'un niveau IV** ou sup (Membre ETR - CTF)

# ***CONDITIONS D'EXERCICE***

## **CQP d'Assistant Professeur d'Art Martiaux, *mention Judo Ju-Jitsu***

- Certificat d'aptitude à l'exercice tous les 5 ans (Renouvelable)

- Moins de 300 h. par an, hors vacances scolaires

- Principe de non concurrence avec les BEES :

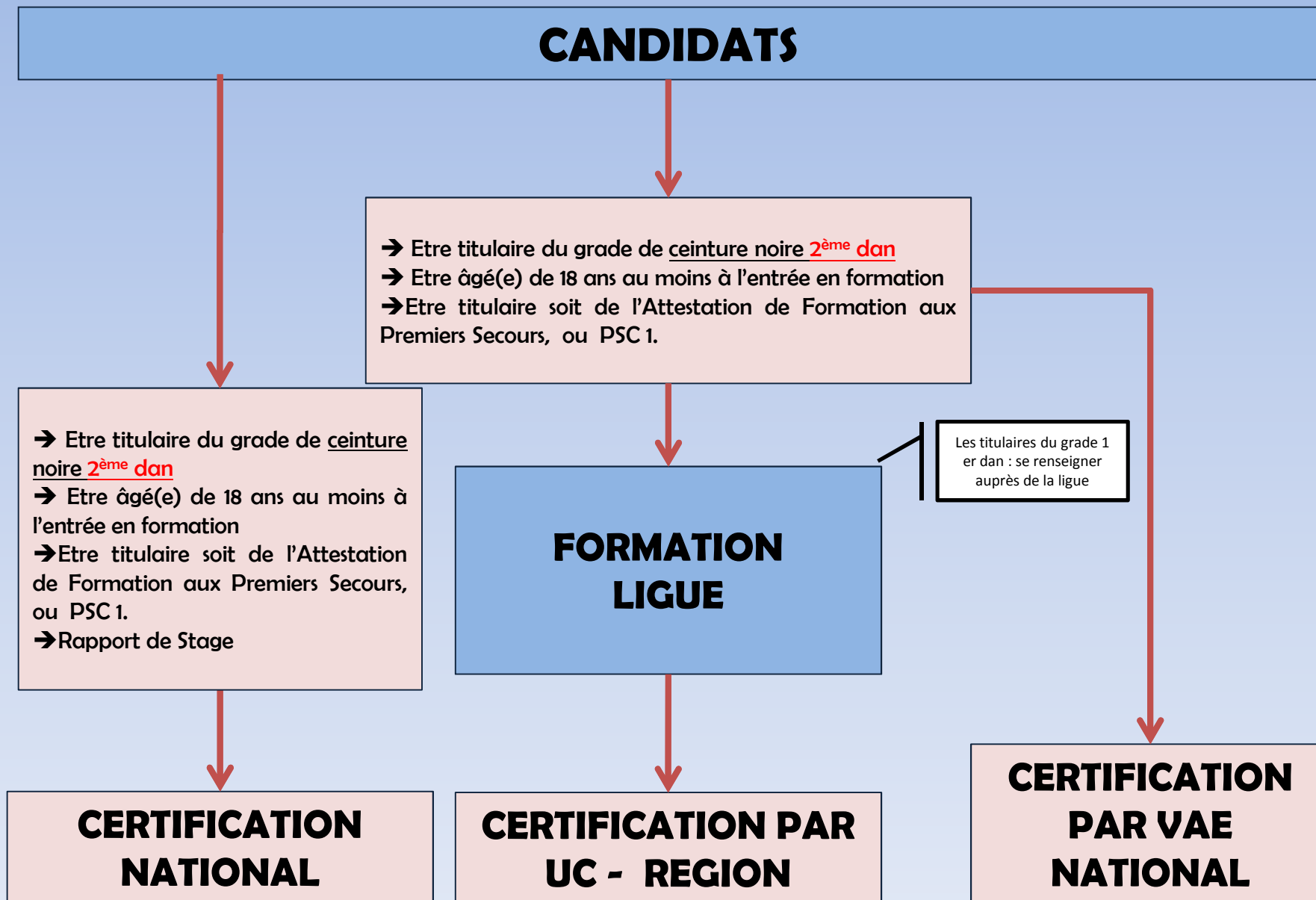
- + de 200 licenciés : mercredis et samedis uniquement

- de 200 licenciés : 4 séquences par semaine maximum

- Hors secteur scolaire

- Cœur de métier : initiation et perfectionnement du débutant tout âge à CN 1° dan  
Comp. et E.T

# DEROULEMENT

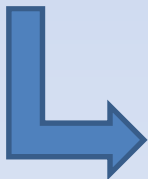


## **TOTAL de 160 h au minimum**

- Test de Sélection
- 5h de Positionnement
- Entre 120h en Centre
- Entre 40h de Stage Pédagogique dans une association agréée
- Foad e-learning, Stages et organisations fédérales

### **3 Unités Capitalisables :**

- UC1** = Concevoir un projet d'enseignement au sein d'une association
- UC2** = Mettre en œuvre un projet d'enseignement
- UC 3** = Participer au fonctionnement d'une structure associative



### **Trois BLOCS :**

- Pratique , Analyse & Enseignement des bases techniques
- Pédagogie enfants \_ Pratique et Péda de la self défense
- Bases de l'entraînement dans le club

# ***PLACE ET ROLE DU TUTEUR***

## **BE 1 minimum dans le processus pédagogique.**

Le tuteur est chargé de l'accueil, du suivi et de guide du stagiaire tout au long de son contrat. Il sera donc choisi en fonction de ses compétences professionnelles et relationnelles.

De son implication dans sa mission d'accompagnement et de transfert de savoir-faire, dépendent la qualité de formation du stagiaire et son insertion professionnelle.

# ***PLACE ET ROLE DU TUTEUR***

## **Ses missions principales sont :**

- faciliter l'accueil et l'intégration du stagiaire,
- transmettre son savoir-faire,
- apprécier la progression du jeune dans l'apprentissage de son métier,
- établir une relation de qualité entre l'entreprise et l'organisme de formation (livret de suivi).

## **Profil du tuteur :**

- BE1 en activité
- Carte professionnelle ou certificat d'honorabilité délivré par les DRJSCS
-

# ***EPREUVES DE CERTIFICATIONS***

## **Rapport de stage en deux parties:**

- **partie n°1**, l'association où il est intervenu (historique, objectifs de la structure, relations avec son environnement, organisation administrative, typologie des publics accueillis ...)
- **partie n°2**, le contenu de ses interventions pédagogiques (plans des séances ...) et comportant un bilan personnel de son action et le rapport de stage rédigé par son tuteur.

# ***EPREUVES DE CERTIFICATIONS (SUITE)***

## **UC n°1 : Concevoir un projet d'enseignement au sein d'une association**

Deux épreuves

- Préparation (45 minutes), d'un programme ou cycle d'enseignement pour une population donnée / entretien avec le jury qui reprendra les éléments contenus dans le rapport du stage pédagogique (partie 2).
- démonstrations techniques : kata, nomenclature des techniques, exercices d'application et procédés d'entraînement.

## **UC n°2 : Mettre en œuvre un projet d'enseignement Epreuve Pédagogique**

- Préparation (1 heures max ), séance (30 minutes), entretien (15 minutes)

## **UC n°3 : entretien fonctionnement de la structure associative**

- l'organisation interne et l'environnement de l'association dans laquelle il a effectué son stage / entretien avec le jury qui reprendra les éléments contenus dans le rapport du stage pédagogique (partie 1).

# ***ALLEGEMENTS***

- Il comprend une phase de positionnement mise en place préalablement aux unités de formation.
- Les candidats qui font valoir des compétences (reconnues) peuvent se voir accorder par le responsable de la formation des allègements de formation. **Ces allègements ne dispensent pas de la ou des parties d'épreuve(s) de certification prévue(s).**

# ***VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE***

## ***VAE***

- Les personnes qui peuvent justifier d'au moins 3 ans et 2400 heures d'expérience, peuvent déposer une demande de validation des acquis de l'expérience auprès de l'organisme délégataire, pour la mise en œuvre de la certification.
- Les candidats doivent posséder les pré-requis de la mention choisie.
- Tout ou partie des unités de compétences du CQP peut être obtenue par la voie de la VAE. pour la mise en œuvre de la certification.